

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU  
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>42</b>	<b>41</b>	<b>26</b>

<b>Date de convocation</b>	<b>17/11/2020</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>17/11/2020</b>

<b>DL20038</b>	<b>OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF)</b>
----------------	----------------------------------------------------------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-trois novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 17 heures à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE,

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES,

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Christian SOMMACAL suppléant de Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS,

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN

**Cté Com. Pont du Gard :** M. Alain LAGET,

**Absents :**

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Marc TAULELLE, M. Laurent BURGOA, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME,

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Marie GILLES

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPPELLIER

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI

**Cté Com. Pays de Sommières :** M. Yvan COUDERC

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

**Avaient donné procuration :**

Jean-François DURAND COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

Frédéric BEAUME à Frédéric TOUZELLIER

Bernard ANGELRAS à Richard TIBERINO

Monique BOISSIERE à Richard TIBERINO

Marc TAULELLE à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : M. Yoann GILLET

Le Président expose que la Commission de Contrôle Financier (CCF) est un organe consultatif des collectivités territoriales.

Elle intervient de manière obligatoire à chaque fois qu'une convention, à dimension financière (c'est-à-dire emportant une périodicité de règlement), est conclue entre une collectivité territoriale et une personne morale de droit privé.

La CCF traite et analyse les données du Rapport Annuel du Délégué (RAD), et peut être amenée à exercer un contrôle financier ponctuel au nom et pour le compte de la collectivité.

Vu les articles R. 2222.1 à R. 2222-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222.1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement ;

Considérant que la recette de la délégation de service public d'EVOLIA dépasse le seuil précité, il convient de constituer la commission de contrôle financier ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De fixer à trois le nombre d'élus composant cette commission dont le Président.

Composition :

- Le Président,
- Le Vice-Président en charge du suivi financier de l'UVE,
- Le Vice-Président en charge du suivi technique et environnemental de l'incinérateur.

**ARTICLE 2** : La CCF sera assistée de personnes qualifiées (DGS, Responsable financier, assistant extérieur).

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 26 + 5 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvé à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201123-DL20038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020

Affichage : 24/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO

